

Séance du **Lundi 2 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....24/02/2026

Nbre de conseillers en exercice : 24

Présents : 20

Procuration : 0

Excusés : 3

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, DROUET Céline, REMIGEREAU Elodie, conseillers municipaux

Absent : VALTAT Karine, conseiller municipal

-----

**06-2026 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par la délibération n° 21-2020 du 26 mai 2020 a fixé à 6 le nombre d'adjoints pour le mandat 2020/2026, puis par délibération n°2020-69 du 20 décembre 2020 a décidé la création d'un poste d'adjoint supplémentaire portant à 7 le nombre d'Adjoints au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L2122-2 du CGCT ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du 26 mai 2020 du conseil municipal constatant l'élection du maire et la nomination des adjoints ;

Vu la lettre de démission en date du 19 janvier 2026 de Mme GIRARDEAU Nadia, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, de l'ensemble de ses fonctions municipales ;

Vu la décision de Monsieur le Préfet de la Vendée en date du 3 février 2026 ;

Considérant que le Conseil Municipal compte actuellement 7 Adjoints au Maire,

Considérant que ce nombre peut être ramené à 6 sans que la bonne marche des services communaux n'en soit altérée,

Il est proposé de supprimer ce poste d'Adjoint au Maire et de ramener le nombre d'adjoints à 6. Les adjoints suivant le rang du poste supprimé seront promus au rang supérieur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **DÉCIDE** :

Article 1 : de supprimer le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant.

Article 2 : de fixer à 6 le nombre d'Adjoints au Maire.

Article 3 : de dire que le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,



**Eric Couderc**  
Maire de Saint Laurent sur  
Sèvre  
9 mars 2026



Le Secrétaire de Séance  
**Nadia Cadoret** CADORET  
Saint Laurent sur Sèvre -  
Adjointe  
9 mars 2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Publié sur le site de la ville de St Laurent sur Sèvre le 10/03/2026

Délibération n° 06-2026 du 02/03/2026

Séance du **Lundi 2 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....24/02/2026

Nbre de conseillers en exercice : 24

Présents : 20

Procuration : 0

Excusés : 3

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, DROUET Céline, REMIGEREAU Elodie, conseillers municipaux

Absent : VALTAT Karine, conseiller municipal

**07-2026 BILAN ACQUISITIONS/CESSIONS 2025**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur le bilan des opérations immobilières effectuées (actées chez le notaire).

Il présente donc ce bilan au titre de l'exercice 2025 à l'appui des tableaux ci-dessous.

1) **ACQUISITIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE**

ACQUISITIONS				
Dates délibérations et actes notariés	Nature du bien et localisation	Identité du Cédant	Conditions de l'acquisition	Montant
DCM 44-2024 du 21/10/2024 Acte du 25/02/2025	Terrain à Bodet Parcelle AL 228 Surface : 120 m <sup>2</sup>	COUTAND	Euro symbolique Frais notaire : 135,64 €	136,64 €
DCM 55-2024 du 09/12/2024 Acte du 06/05/2025	Terrain impasse des écoles Parcelles AH295p et AH483p Surface totale : 950 m <sup>2</sup>	L'ALOUETTE DU BOCAGE	Euro symbolique Frais notaire : 705,36 €	706,36 €
			<b>TOTAL</b>	<b>843,00 €</b>

2) **CESSIONS D'IMMEUBLES PAR LA COMMUNE**

CESSIONS							
Délibérations		Actes notariés	Nature du bien et localisation	Origine de Propriété	Identité du Cédant et du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
N°	Dates						
43	21/10/2024	18/03/2025	Terrain Bodet Parcelles AL61p et AL80p Surface totale : 31 m <sup>2</sup>	COMMUNE	SARRAZIN	20 € TTC/m <sup>2</sup>	620,00 €

35	31/03/2025	27/08/2025	Terrain Charruau Parcelle AB112 Surface : 38 m <sup>2</sup>	COMMUNE	BLANCHARD	20 € TTC/m <sup>2</sup>	760,00 €
<b>TOTAL</b>							<b>1 380,00 €</b>

CESSIONS DENT CREUSE LA FONTAINE (80 €/m<sup>2</sup>)

Date acte notarié	Surf. m <sup>2</sup>	Cessionnaire	Prix TTC
18/12/2025	370	M. et Mme MOUQUET	29 600,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>29 600,00 €</b>

CESSIONS DENT CREUSE LES COQUELICOTS (80 €/m<sup>2</sup>)

Date acte notarié	Surf. m <sup>2</sup>	Cessionnaire	Prix TTC
29/04/2025	535 (Lot 1)	Sté Les Coquelicots	42 800,00 €
29/04/2025	497 (Lot 2)	Sté Les Coquelicots	39 760,00 €
29/04/2025	354 (Lot 3)	Sté Les Coquelicots	28 320,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>42 800,00 €</b>

CESSIONS LOTISSEMENT LA MONTAGNE (110,40 €/m<sup>2</sup>)

Date acte notarié	Surf. m <sup>2</sup>	Cessionnaire	Prix TTC
03/01/2025	555	M. BARON et Mme COTTENCEAU	61 272,00 €
07/01/2025	424	Mme PAILLAT Marie-Françoise	46 809,60 €
21/01/2025	491	M. et Mme SIRE Hervé	54 206,40 €
28/01/2025	529	M. MERLET Jean-Marcel	58 401,60 €
25/02/2025	490	M. BERTHO-BOISHUE Jules	54 096,00 €
11/04/2025	461	M. et Mme SOULARD Yvon	50 894,40 €
16/05/2025	632	M. CHARRIER Jean-Claude	69 772,60 €
23/05/2025	400	M. TRICOIRE et Mme ROIX	44 160,00 €
08/09/2025	391	SARL DAAC IMMO	43 166,40 €
28/10/2025	464	M. COUTURIER et Mme DOUCET	51 225,60 €
23/12/2025	451	Mme RENAUDIN Annabelle	49 790,40 €
30/12/2025	461	M. VAILLANT Romain	50 894,40 €
<b>TOTAL</b>			<b>634 689,40 €</b>

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;  
Considérant l'obligation d'annexer au compte financier unique de la commune le bilan annuel des acquisitions et cessions financières réalisées sur la commune ;  
Considérant que chacune des opérations susdécrites a bien fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en temps opportun et considérant qu'à l'issue de l'examen de cette récapitulation annuelle avec les motivations propres à chaque décision, il n'apparaît aucune anomalie à relever ;  
Le Conseil Municipal Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 20 votants ;

☞ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

  
Le Maire  
**Eric Couderc**  
Maire de Saint Laurent sur  
Sèvre  
9 mars 2026



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET



Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 10/03/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative*

Séance du **Lundi 2 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....24/02/2026

Nbre de conseillers en exercice : 24

Présents : 20

Procuration : 0

Excusés : 3

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, DROUET Céline, REMIGEREAU Elodie, conseillers municipaux

Absent : VALTAT Karine, conseiller municipal

**08-2026 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS 2026**

Comme chaque année à la même époque, il est proposé de délibérer sur le montant des subventions accordées aux associations et groupements divers.

Les différentes commissions ont travaillé sur les dossiers de demandes pour l'année 2026.

Il est rappelé que le principe est de subventionner à hauteur de 17 € par jeune St Laurentais de moins de 18 ans et 170 € pour la musique. Des subventions exceptionnelles peuvent être octroyées en fonction des projets. Le versement de ces subventions exceptionnelles sera fait sur présentation des justificatifs des dépenses.

Sur la base des propositions des commissions, il en ressort ce qui suit :

Commission Environnement : .....187 €  
Commission Culture : .....17 797 €  
Commission Sports : .....7 329 €  
Commission Enfance Jeunesse : .....450 €  
Diverses demandes : .....5 300 €

**Total : .....31 063€**

Vu les propositions des différentes commissions municipales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

→ **SE PRONONCE** favorablement à l'octroi des subventions pour l'année 2026 pour un montant total de **31 063 €** dont le détail est joint en annexe.

→ **PRECISE** que le versement des subventions exceptionnelles sera fait sur présentation des justificatifs et factures se rapportant aux dépenses.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire  
**Eric Couderc**  
Maire de Saint Laurent sur  
Sèvre  
9 mars 2026



Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 10/03/2026

Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

**Nadia Cadoret**  
Saint Laurent sur Sèvre -  
Adjointe  
9 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

SUBVENTIONS 2026 - PROPOSITIONS VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02/03/2026			
	2026		2026
CICADELLE - Pas de club à St Laurent (11 enfants x 17€)	187,00 €	BASKET ST MALO	306,00 €
<i>sous-total Environnement/Agriculture</i>	<i>187,00 €</i>	CYCLO DETENTE - Excep. Organisation d'une course	500,00 €
Amicale Temps Libre-Subv Except, Remb. salle Clé des Champs	325,00 €	DOJO DE LA SEVRE	306,00 €
BULLES DE SEVRE - Except Festival 20ème édition	2 534,00 €	DOJO DE LA SEVRE - Excep. Formation	80,00 €
ST LAU EN FETE - Subv exc, Invest, matériel et nvelles cabanes en bois	2 000,00 €	Elan gym Mortagnais	561,00 €
		ENTENTE SEVRE	1 037,00 €
COMPAGNIE ECOUTE S'IL PLEUT	799,00 €		
ENSEMBLE CHANTESEVRE - Excep. location salle concert 22 mars 2026	325,00 €	FC SAINT LAURENT MALVENT	1 479,00 €
		LA GAULE ST LAURENTAISE	510,00 €
INSTITUT MUSICAL DE LA VENDEE	306,00 €	LA GAULE ST LAURENTAISE Except. Achat matériel semaine sans TV	200,00 €
		MONFORTAISE TIR	17,00 €
MALAURENTAISE (ECOLE DE MUSIQUE)	4 250,00 €	MONTFORTAISE TIR - Excep. Location mini bus championnat	670,00 €
MALAURENTAISE (ECOLE DE MUSIQUE) Excep, Remb SMF concert	853,00 €	NORDIC SEVRE-Except. Formation 1er secours	60,00 €
NOT PERFECT HARMONIE ST LAURENTAISE	153,00 €	PELICANS GYMNASTIQUE LES EPESES	136,00 €
NOT PERFECT HARMONIE - Subv excep. Achats matériel et tenues	1 200,00 €	RANDONNEURS DE SEVRE - Excep. Remise à niveau des balisages	280,00 €
PATRIMOINE ET HISTOIRE - Excep. Achat fourniture et déplacements	2 000,00 €	RETRAITE SPORTIVE - Excep. Format, secourisme et animateur FFRS - 6 pers.	480,00 €
PEINTURLURE	51,00 €	SAINTE LAURENT TENNIS DE TABLE	408,00 €
PEINTURLURE - Excep. Expo peinture avril 2026	650,00 €		
ROGER PROG - Excep. Organisation festival les insomnies	1 000,00 €		
ST LO DEBORDE - Excep. Evénement juillet 2026	1 000,00 €	VENT D'EVEIL	187,00 €
ST LAURENT IMAGE ET SON	17,00 €	YOGA ASSO MONTFORTAISE - Excep. Semaine sans TV	112,00 €
ST LAURENT IMAGE ET SON - Excep. Gala annuel	300,00 €		<i>sous-total Sports</i> <b>7 329,00 €</b>
TAKABOUG'	34,00 €	LA RECRE DES BOUT'CHOUX	150,00 €
<i>sous-total Culture</i>	<i>17 797,00 €</i>	LES PTITS TOUCHES CHATS TOUT	150,00 €
AFN & Anciens combattants	500,00 €	MAM "AU P'TIT BONHEUR"	150,00 €
AMICALE DE LA BIBLIOTHEQUE - Exceptionnelle	300,00 €		<i>sous-total Enfance Jeunesse</i> <b>450,00 €</b>
COMITE DE JUMELAGE SEEG, Participation visite SEEG en 2027	2 500,00 €		
Entreprende	2 000,00 €		
FAMILLES RURALES - FR cinéma	0,00 €		
<i>sous-total demandes diverses</i>	<i>5 300,00 €</i>		<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b> <b>31 063,00 €</b>

Séance du **Lundi 16 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

*Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal*.....24/02/2026

Nbre de conseillers en exercice : 24

Présents : 20

Procuration : 0

Excusés : 3

Absent : 1

Votants : 20

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, RENOUE Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents excusés : GUIMBRETIERE Sylvain, DROUET Céline, REMIGEREAU Elodie, conseillers municipaux

Absent : VALTAT Karine, conseiller municipal

-----

**09-2026 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL LOTISSEMENT  
LA MONTAGNE POUR INSTALLATION D'ANIMAUX EN PATURE**

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion écologique des parcelles situées en contrebas du lotissement La Montagne, il est proposé de mettre à disposition à M. et Mme BOISSEAU Mickaë et Vanessal un terrain communal d'une surface de 5 290 m<sup>2</sup> compris dans les parcelles AI 61/355/393/396 et 67 afin d'y installer des animaux en pâture (chèvres et lamas).  
Le terrain concerné sera clôturé par la commune.

Cette mise à disposition nécessite de passer une convention de mise à disposition.

Conditions : à titre gracieux.

Durée : 1 an reconductible tacitement à l'expiration de chaque année.

Vu le projet de convention déposé sur le bureau ;  
Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des 20 votants ;

- **ACCEPTE** de mettre à disposition gracieusement les parcelles précitées afin d'y installer des animaux en pâture (chèvres et lamas).
- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée à passer avec M. et Mme BOISSEAU Mickaël et Vanessa domiciliés 29 rue de Milvin à Saint Laurent sur Sèvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire  
**Eric Couderc**  
Maire de Saint Laurent sur  
Sèvre  
17 mars 2026



Le Secrétaire de Séance  
Nadia CADORET

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 18 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative